

E T U D E S   D E   V I L L A G E S   D A N S   L A   R E G I O N   D E   B O U A K E

---

(Côte d'Ivoire)

Nous désirons simplement apporter notre témoignage sur l'étude de quelques cas dans la région de Bouaké. Il s'agit plus, ici, d'une réflexion ouverte à la discussion que d'un essai systématique de définition et de classement.

I - LE CADRE D'ENQUETE -

Ces études se sont déroulées en 1962 et 1963, dans le cadre d'une enquête régionale par sondage, organisée par la Direction des Etudes de Développement du Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan de la République de Côte d'Ivoire. Elles ont porté sur huit villages, chacune des deux équipes de sociologues (Philippe et Anne-Marie de SALVERTE-MARMIER et Pierre et Mona ETIENNE) étant responsable de quatre villages.

Le Chef de Mission et le Chef de la D.E.D. avaient estimé indispensable de compléter les études statistiques et extensives par une série d'études intensives de type monographique; la connaissance des processus venant ainsi éclairer l'analyse des taux - démographie, production, consommation - recueillis par l'enquête par sondage.

Les villages furent choisis - parmi un échantillon de vingt villages qui avaient fait l'objet d'un recensement exhaustif lors de l'enquête démographique - en fonction des critères suivants :

- taille : deux petits villages (moins de 200 habitants), quatre moyens (de 200 à 500 habitants) et deux gros (plus de 500 habitants);

- situation géographique : cinq villages dans la zone de savane à faible production de café et de cacao, et trois villages dans la zone forestière;

- ouverture au modernisme, en vue d'une opération de vulgarisation agricole intensive dans une perspective de développement économique et social.

Nous avons à notre disposition un certain nombre d'informations qui avaient été recueillies par nos collègues avant même les enquêtes monographiques, ou qui nous furent communiqués en cours d'enquête :

- recensement démographique;
- couverture aérienne du terroir au 10/1000e; interprétation cartographique au 5/1000e pour le terroir, et au 2/1000e pour le village, parcellaire des terres cultivées au 5/1000e;
- résultats de l'enquête budget et de l'enquête agricole - observation, pendant un an, des opérations de vente, d'achat et d'échange, relevé des surfaces cultivées et observation des rendements, pour trois "unités budgétaires"; ces unités correspondant à des groupements familiaux plus ou moins étendus selon les cas;
- renseignements sur l'histoire et la situation du village dans la hiérarchie politique traditionnelle (recueillis par notre collègue Ph. de SALVERTE-MARILLER au cours des deux années précédentes).

Ces premières informations appellent quelques remarques :

- DEMOGRAPHIE - Le recensement démographique se révéla très utile pour repérer des omissions dans l'étude de la parenté.

Toutefois, le découpage de la population en "unités budgétaires" ne correspondait pas toujours aux unités familiales de résidence. Certaines cours - la cour constituant l'ensemble familial et résidentiel élémentaire - furent divisées en plusieurs "unités budgétaires". De même, les groupements de parenté maximaux furent parfois mal repérés; c'est ainsi que dans un village les treize aulo (1) définis par l'enquête démographique se réduisaient en fait à deux.

En second lieu, l'enquête démographique mettait en évidence un excédent sensible de population féminine; ce qui laisserait supposer une émigration masculine plus forte que l'émigration féminine. En réalité, c'est l'inverse qui se passe et l'excédent de femmes provient du fait que celles-ci sont parfois l'objet d'un double comptage, pour une part en raison de la lenteur du processus du mariage et pour l'autre, en raison de l'extraordinaire mobilité des femmes. En effet, la femme continue pendant longtemps à résider dans la cour de son père ou de son frère ou de son oncle, avant de rejoindre la cour de son mari; aussi n'est-il pas rare que des femmes soient comptées comme épouses dans la cour de leur mari, où elles ne résident pas encore, où elles sont "en visite" (1), et comme filles, ou comme soeurs, ou comme nièces, dans la cour dont elles sont issues.

Les liens de multiple appartenance auxquels un individu peut se référer en raison des tendances cognatiques du système de parenté, ainsi que la grande mobilité des individus, rendent la résidence parfois très délicate à déterminer. C'est ainsi que des individus absents (en visite dans un village voisin, ou migrants) étaient parfois revendiqués comme résidents et dépendants par deux cours différentes. Ceci arrivait plus fréquemment pour les femmes que pour les hommes; car celles-là, en plus de leur valeur intrinsèque d'individus, sont aussi les donneuses d'une descendance qui est toujours susceptible d'être récupérée par ses utérins à la faveur de la fragilité des liens du mariage.

Seule une étude minutieuse des relations de parenté et d'alliance - procédant par recoupements - permet de réduire l'excédent de population féminine.

Enfin, la décision de compter comme résidents les absents depuis moins de cinq ans nous apparaît comme peu adaptée - et le simple critère de durée insuffisant. En effet, un adolescent vivant en ville depuis moins de cinq ans pour poursuivre des études a toutes les chances de devenir un urbanisé; de même, un homme parti créer une plantation extérieure, même s'il est absent depuis moins de cinq ans doit raisonnablement être considéré comme un migrant durable (2).

- COUVERTURE AERIENNE - Les vingt villages où s'était déroulée l'enquête démographique firent l'objet d'une mission spéciale de prises de vue aériennes de l'I.G.N. au début de l'année 1962. Cette opération, suivie d'une interprétation cartographique pour dix villages (1), apporta une quantité appréciable d'informations.

Toutefois, la surface de la couverture des terroirs fut arbitrairement déterminée en fonction de la taille du village - estimée d'après des recensements administratifs, parfois vieux d'une dizaine d'années - et le village constituant le centre de la surface à couvrir. Comme le village n'est pas nécessairement situé au centre de son terroir, et comme l'étendue des terres qu'il contrôle est, le plus souvent, moins fonction de sa taille que de son ancienneté et de sa position dans la hiérarchie politique traditionnelle, la plupart des terroirs n'étaient pas couverts dans leur totalité par la photographie aérienne.

- LES CADASTRES - Ils ne nous donnèrent pas entière satisfaction, car ils se limitaient à un parcellaire des terres cultivées. Or, dans les villages à terroir exigu et à population relativement forte (2), les terres font généralement l'objet d'une appropriation individuelle, et les droits et les pouvoirs qui y sont attachés sont soumis à une double dévolution, utérine et agnatique. A notre sens, les zones non cultivées, mais appropriées, auraient dû être incluses dans le cadastre; car, il est probable que la dispersion des zones appropriées soit encore plus prononcée que celle des parcelles cultivées.

En second lieu, précisément, dans ces villages à forte population et à petit terroir, une partie des cultures vivrières se fait sur les terroirs des villages voisins. Ce phénomène a, en grande partie, échappé au cadastre.

D'une façon générale, les intérêts économiques situés hors du terroir n'ont été saisis qu'imparfaitement. Les plantations extérieures n'ont été l'objet d'observations directes que dans ce cadre de l'enquête par sondage.

Un phénomène du même ordre, lié aux règles d'héritage, nous a aussi largement échappé. L'héritage obéit en principe au schéma de dévolution, ou plutôt de succession, utérine; puisque le neveu utérin héritier doit venir s'installer dans la cour du défunt. Lorsque l'oncle et le neveu n'habitent pas le même village, il n'est pas rare que celui-ci préfère rester chez ses paternels. Il délègue alors ses pouvoirs de gestion à l'un des fils du défunt et partage avec lui le revenu des plantations. Nous avons repéré quelques cas de ce genre à Andobo-Aluibo, mais, sans avoir la possibilité d'en faire une étude systématique.

Ces lacunes d'ordre méthodologique nous semblent <sup>bonne part</sup> parvenir pour une/du fait que le village fut conçu seulement comme une unité spécifique (1). L'idée que le village constitue l'unité de base sur laquelle doivent se concentrer les opérations de vulgarisation agricole, idée à laquelle, par ailleurs, nous souscrivons pleinement, a considérablement limité nos recherches, et celles de nos collègues, dans le domaine des relations du village avec l'extérieur. Car le village n'est ni une entité fermée au monde extérieur, une sorte d'unité pleinement autonome et autosuffisante, ni un microcosme dans - et à l'image d'un macrocosme. Le phénomène villageois est aussi fonction, d'une part, de ses rapports avec des unités de même niveau - les autres villages - et, d'autre part, de son mode d'insertion dans des ensembles d'intégration : ethnie, région, nation.

- L'ENQUETE SUR LES BUDGETS - Elle fut conçue, au premier chef, comme une enquête par sondage : quatre cent "unités budgétaires" réparties sur 100 villages groupés en 10 strates furent observées par groupes de 40 (à raison de 4 par strate) et par cycles de 4 semaines. A cela s'ajoutaient des observations continues pendant un an sur les budgets de trois "unités budgétaires" dans chacun des vingt villages de l'enquête démographique. Si les résultats globaux peuvent être considérés comme significatifs au niveau de la région, ou même de la strate (deux strates définies a posteriori : zone savane et zone forestière), il n'est guère vraisemblable que trois familles soient représentatives de tout un village.

Il semble que nos collègues et nous-même ne soyions pas arrivés à surmonter un conflit d'exigences entre le principe de l'enquête par sondage et le principe de l'enquête monographique. Car le village, en tant qu'unité d'étude, réclame une approche, sinon exhaustive, tout au moins à des taux d'échantillon beaucoup plus élevés que pour une enquête par sondage.

C'est justement en procédant à ces études exhaustives pour certains secteurs - alliance matrimoniale et migrations - que nous nous sommes aperçus de l'importance des phénomènes de relation et des phénomènes d'intégration (1).

## II - LES FACTEURS DETERMINANTS DU VILLAGE BAOULE -

### A - HISTOIRE et CONJONCTURES

Bien que le passé de la société baoulé apparaisse plus comme une série de conjonctures liées à des événements extérieurs que comme une histoire tirant son sens d'elle-même, il pèse d'un poids très lourd sur la réalité présente.

Les points les plus importants nous ont semblé être les suivants :

#### 1°) Contexte pré-colonial

- L'origine du village, son ancienneté, sa place dans la hiérarchie politique traditionnelle. Lorsque les Assabou, fuyant l'Ashanti, arrivèrent dans la région de Bouaké, dans la première moitié du XVIIIe siècle, ils y trouvèrent des

populations qu'ils durent, ou chasser, ou soumettre et assimiler : Mandé, Gouro, Sénoufo, Alanguira (Akan), pour ne parler que des groupes les plus importants. Ensuite se déroulèrent des processus de segmentation extrêmement rapides, soit par essaimage naturel, soit par migration à longue distance. Certes, dans bien des cas, ce passé est brouillé, et il est souvent difficile de le reconstituer (1). Toutefois, certaines particularités ne peuvent souvent se comprendre que par référence à ce passé lointain et au statut qu'il définit pour tel ou tel village (Ex. Dioulassou, origine tagouana).

- Participation à l'exploitation des gisements aurifères et aux mouvements de traite pré-coloniale. Habitudes de richesse et de contacts avec l'extérieur (Ex. Andobo-Aluibo).

- Pour certains villages, la disproportion entre l'exiguïté du terroir et le fort volume de la population ne peut se comprendre que par référence à l'épisode Samori et à leur situation septentrionale qui leur permit, à la fin du XIXe siècle, d'acquérir, à peu de frais, de nombreux captifs et d'accueillir des réfugiés tagouana, djamola et djimini. C'est le cas pour deux villages de monographie - Abouakro et Ngatakro - qui connurent, à cette époque, un essor démographique considérable (entre la moitié et les deux tiers du village sont des descendants de captifs ou de captives).

Toutefois, ces facteurs historiques - sous forme de conjonctures favorables ou défavorables à l'émergence de tel ou tel phénomène - n'agissent pas d'une façon univoque et mécanique.

C'est ainsi qu'Andobo-Aluibo, en dépit de sa position méridionale (une cinquantaine de kms au sud-ouest de Bouaké) compte de nombreux descendants de captifs et, en particulier, de personnes mises en gage. En outre, la corrélation : terroir exigü, forte population, nombreux descendants de captifs, ne s'y trouve pas entièrement réalisée car, en dépit de sa forte population (près de 800 habitants) et de la forte proportion de descendants de captifs et assimilés, il possède un terroir plus vaste.

La grande dimension du terroir renvoie au fait que Andobo est un village chef de tribu et que, par ailleurs, il occupe un haut statut dans la hiérarchie traditionnelle (relié à la fondatrice des Faafoué du Ouarébo, Mma Yao Afoué); la forte proportion de captifs, en dépit d'une situation assez méridionale, renvoie au fait qu'il était très riche : participation à la traite, avec Tiassalé - et, accessoirement, brigandage et rançonnement des marchands isolés - participation à l'exploitation des gisements de Kokumbo.

## 2°) La situation coloniale

- Traumatisme de la conquête. Le village a-t-il participé aux mouvements de guerillas sporadiques qui marquèrent la première quinzaine d'années de la période coloniale ? Combien a-t-il été touché par la répression ?

- Combien a-t-il été touché par les réquisitions, les corvées, les cultures obligées ? Nombreuses variations en fonction de conjonctures générales : période d'édification de l'infrastructure, période d'"effort de guerre", etc., mais aussi en fonction de la personnalité des administrations et des chefs de canton, et, enfin, de la situation du village dans la hiérarchie politique traditionnelle.

- Les usurpations de chefferie - les chefs légitimes étant écartés de la succession - ou déposés - au bénéfice d'alliés de l'Administration.

- Regroupement ou déplacement autoritaire.



## B - MILIEU et PRAXIS

### 1°) Le milieu naturel

Les caractères du milieu naturel (nature des sols, pluviométrie, couverture végétale) sont importants surtout par référence aux cultures de café et de cacao.

On trouve en général une corrélation entre :

- faible production de café-cacao sur terroir;
- forte émigration vers les zones forestières et création de nombreuses plantations extérieures;
- faible émigration vers le milieu urbain.

Inversement :

- forte production de café-cacao sur terroir;
- faible émigration vers les zones forestières et peu de plantations extérieures;
- forte émigration vers le milieu urbain.

Toutefois, il ne s'agit pas là d'un déterminisme rigide; exemple : le village de Ngatakro.

- la production de café-cacao sur terroir est négligeable;
- forte émigration vers les zones forestières, soit à courte distance (galeries forestières du nord du Satikran) ou à longue distance;
- forte émigration vers les villes; nombreux intérêts investis en milieu urbain: immeubles, véhicules de transports en commun; taux de réussite urbaine élevé; alliance avec les forces politiques modernes.
- Ceci représente un phénomène relativement ancien, lié à l'initiative et à la personnalité du dernier chef du village. Ajoutons que ce genre de cas n'est pas rare dans le canton Bros et Dons.

### 2°) Le milieu édifié par la colonisation :

(voies de communication, marchés, centres à vocation urbaine, etc...)

En général, plus un village est proche d'un centre urbain ou d'une voie à forte circulation, plus il est ouvert à ce qu'on pourrait appeler le modernisme.

Ici encore, ces facteurs - proximité d'un centre urbain, insertion dans un espace fortement vascularisé - ne jouent pas d'une façon rigide; exemple : le village de Diamelassou.

- situé à moins de vingt kms de Bouaké, entre la grande route Bouaké-Abidjan et une bretelle (Bouaké-Tiébissou) à forte circulation; à quelques kilomètres de la léproserie d'Amanikro, qui constitue aussi un centre infirmier et qui se doublait autrefois d'une antenne confessionnelle (mission protestante); à quelques kilomètres d'une école catholique (village de Tiépli) - nous est apparu comme particulièrement fermé au modernisme.

- faible consommation de biens d'importation; faible scolarisation; faible émigration vers les villes; caractère récent de la production caféière, aussi bien dans le domaine des plantations extérieures que sur terroir; forte hostilité au christianisme (c'est ainsi que les gens de Diamelassou ont attendu qu'une école non confessionnelle soit installée à Kanoukro - pourtant plus éloigné que Tiépli - pour scolariser une partie de leurs enfants parce qu'ils ne voulaient pas que ceux-ci aillent dans une école catholique).

Cette réticence à l'égard du modernisme renvoie à plusieurs facteurs :

- la proximité même de Bouaké, qui facilitait les corvées et les réquisitions; le bas statut du village (origine tagouana), qui le faisait désigner plus souvent qu'à son tour pour fournir les requis pour les corvées, les recrues pour le service militaire, les responsables pour les cultures obligées, etc...; le traumatisme de l'"effort de guerre" semble avoir été très fortement ressenti;

- disparité entre l'univers urbain de Bouaké et l'univers rural; la distance entre les deux mondes est trop grande pour qu'un villageois ne se sente pas dépaycé à Bouaké; en outre, le poste de Bouaké fut, tout au début, un centre

de répulsion; peuplé de militaires (Diamélassou, comme les autres villages assendré, avait participé à la résistance armée que les Faafoué opposèrent à la pénétration française) de "libortés" (captifs libérés), et de commerçants musulmans, alliés de l'Administration; en quelque sorte, il a manqué, entre le village et la grande ville, le relais que constitue le centre de brousse, où la vocation urbaine s'affirme déjà et où les caractères de l'univers rural sont conservés;

- enfin, les gens de Diamélassou ne tirent guère d'avantages de leur situation entre deux routes; ils ont débroussé une partie de la piste qui débouche sur la bretelle Bouaké-Tiébissou; mais ils ont refusé de continuer pour rejoindre la grande route Abidjan-Bouaké parce qu'ils auraient dû passer sur les terres d'un village Sâ auquel un litige foncier non réglé les oppose; le village constitue ainsi un cul-de-sac où les transporteurs hésitent à s'engager.

Ainsi, certains villages (ex. Ngatakro) dépassent les déterminations du milieu naturel ou échappent à celles du milieu édifié par la colonisation (ex. Diamélassou).

## C - LES FACTEURS SOCIAUX

### 1°) Les principes d'organisation sociale

On peut définir la société baoulé comme une société segmentaire à accentuation matrilineaire, mais à tendances cognatiques très marquées (1). Ainsi, à la dysfonction propre aux sociétés matrilineaires à résidence virilocale et patrilocale se surajoute une contradiction entre le principe linéaire et le principe cognatique.

Si les cours - ces groupes élémentaires de résidence et de fonctionnement socio-économiques - qui constituent le village se fondent sur des rapports de parenté (voire de captivité et de clientèle), ces rapports ne déterminent pas d'une façon univoque l'appartenance de l'individu à tel ou tel groupe, ni celle

des groupes élémentaires à des groupements plus vastes (aulo au sens large, akpaswa (1)). Ces appartenances se déterminent moins en fonction de normes d'organisation sociale qu'en fonction de conjonctures et de rapports de force entre les partenaires de l'alliance matrimoniale. Comme, en outre, l'autorité juridique du chef de village est très limitée, comme il n'existe pas d'instrument collectif de coercition et de répression - absence de sociétés de classes d'âge, absence de société secrète de justice, etc... - on peut se demander sur quoi se fonde la solidarité du village.

## 2°) Ambiguïté des facteurs de cohésion

a - La référence au fondateur et aux mânes des ancêtres.

Très souvent le village porte le nom de son fondateur : Ngatakro; le village de Ngata; Abonakro, le village de Aboua. Tous les villageois se situent, par référence à cet ancêtre fondateur, en termes de rapports de parenté réels ou putatifs (captifs et clients). Les mânes des ancêtres (umy) sont l'objet d'un culte qui se répète au niveau de chacun des groupes constitutifs de la société, depuis la cour élémentaire jusqu'à la tribu (mt). Mais, la puissance des umy - qui se manifeste par des sanctions : maladie et mort - ne s'exerce qu'en lignée utérine. Autrement dit, un agnat ou un cognat, par référence au fondateur, peut fort bien avoir des umy dans d'autres villages et, en cas d'infraction les concernant, être amené à se déplacer pour leur offrir les libations et les sacrifices expiatoires nécessaires.

Ainsi, la référence au fondateur n'est-elle pas sans ambiguïté, en ce qui concerne la solidarité du village (2).

b - La terre (asy) désigne à la fois la réalité matérielle du terroir et la puissance surnaturelle chtonienne (3). La terre, à ce titre, est moins un objet d'appropriation que la partenaire d'une alliance, inaugurée par l'ancêtre fondateur, entretenue par ses successeurs au fil des générations et sanctionnée

par des sacrifices, des libations et l'offrande des prémices, par des interdits de travail (jour de la semaine où le fer ne doit pas toucher la terre) et, enfin, des interdits sexuels. En effet, les rapports sexuels ne sont autorisés que dans un univers pleinement socialisé - dans le village. Ils sont interdits en brousse, sur les champs cultivés et même dans les campements. Le campement (namwɛ) se distingue du village (Klo) en ce sens qu'il constitue un établissement humain inachevé, qui n'a pas encore été doté des instruments de l'alliance avec la terre, l'arbre et le caillou asyɛ. Placés sous la protection de la même puissance les villageois cultivent aussi la même terre. Toutefois, leurs droits à cet égard ne sont pas équivalents, car les utérins sont privilégiés. Ils possèdent, en effet, des droits éminents sur les palmiers : lorsqu'un agnat ou un cognat abat un palmier, il doit offrir la récolte de vin de palme du lundi à l'utérin dont il dépend et, s'il vend du vin de palme, lui remettre la moitié de la recette.

Par ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà signalé (p. ) nombre de villageois possèdent des intérêts liés à la terre hors du terroir du village : plantations extérieures et, dans le cas des terroirs à forte densité, parcelles vivrières sur les terroirs des villages voisins.

#### c - Les grands cultes collectifs

Qu'il s'agisse des vieux cultes traditionnels comme do ou j ou de cultes modernes comme titi kpã ou trgali, le village dans son ensemble est placé sous leur protection, et tous les habitants sont soumis à leurs sanctions. Ces cultes représentent un des media les plus puissants de la solidarité et de l'unité du village.

Toutefois, l'usure des cultes traditionnels et la nécessité de les remplacer remet parfois au jour d'anciens conflits et provoque des clivages dans l'unité villageoise (1).

De même, la solidarité villageoise est fortement menacée lorsque le christianisme ou le syncrétisme (harrisme, déma) s'implante dans le village sans toucher la totalité des habitants.

### 3°) Les processus favorisant la cohésion

a - Le taux élevé de l'endogamie de village.

b - Attachement au milieu d'enfance : certes il n'est pas exceptionnel qu'un homme adulte quitte le village de ses paternels pour aller vivre chez ses maternels, soit à la suite d'un différend grave avec ceux-là, soit pour recueillir une succession chez ceux-ci. Ce dernier point appelle deux remarques : dans certains cas (cf p. ) l'héritier préfère rester chez ses paternels, il délègue alors la garde du trésor-héritage (aja) et ses pouvoirs de gestion des plantations au fils du défunt et partage avec eux les revenus de celles-ci.

Par ailleurs, il arrive parfois - et fréquemment dans certaines régions - que les gens aiment mieux faire hériter un utérin élevé dans le village, voire dans la cour, qu'un héritier plus légitime - fils aîné de la soeur aînée - élevé ailleurs. La plupart des changements de résidence des éléments masculins de la population se font à la faveur d'une rupture d'alliance matrimoniale, alors que l'intéressé est encore enfant ou adolescent, car, dans ce cas, il suit presque toujours sa mère quand celle-ci retourne dans le groupe où elle a été élevée ou avec lequel elle a conservé les plus fortes attaches.

c - Statut et stabilité - la mobilité des éléments masculins est donc déterminée par leur âge - élément du statut social - et par la mobilité des femmes en tant que mères. Jusqu'à un certain âge, c'est le plus souvent la résidence de la mère qui détermine la résidence du fils - passé un certain âge, c'est souvent la résidence du fils qui détermine celle de la mère (cas de vieilles veuves résidant avec leurs fils qui préfèrent rester chez leurs paternels). En effet, l'élaboration d'un statut dans une communauté rurale est une affaire de longue haleine : l'élément déterminant le plus important du statut étant encore, en dépit des progrès de l'économie monétaire (1), la capacité de grouper autour de soi et de contrôler un grand nombre de personnes adultes et surtout des hommes. Comme les tendances cognatiques sont fortement marquées, il n'est pas assuré que le changement de résidence d'un chef de groupe familial entraîne le changement de résidence de tous les membres du groupe, ou implique que le chef de famille puisse reconstituer ailleurs un groupe de dépendants aussi important.

En second lieu, si un homme retourne chez ses utérins, son statut de bla-ba (utérin, enfant d'une femme) qui lui donne des droits éminents sur la terre - contrôle des palmiers et du vin de palme - ne lui donne pas nécessairement des droits de culture. C'est ainsi qu'à Abouakro, village à terroir exigu et assez forte population, lorsque la terre fait défaut, les fils conservent leurs droits d'usage sur les parcelles qu'ils avaient cultivées du vivant de leur père et, c'est le neveu héritier qui va solliciter l'autorisation de cultiver sur les terres des villages voisins.

d - Le caractère souple et diffus des moyens de contrôle social, la souplesse - et la faiblesse - des structures d'autorité raréfient les sources de conflits.

Absence d'instrument collectif de coercition et de répression capable d'infliger des sanctions (1). Les sanctions sont toujours d'origine surnaturelle.

Le contrôle social et l'autorité s'exercent sous le couvert de pratiques et d'obligations religieuses. Un homme n'a d'autorité - n'est craint et respecté - que s'il s'appuie sur un certain nombre de puissances surnaturelles protectrices et vindicatives.

Les devins et les voyants agissent, le plus souvent, en interprètes de l'opinion publique; chargés de tirer au clair les causes de maladie ou de mort ils transposent ces sanctions surnaturelles au niveau économique sous forme de sacrifices plus ou moins onéreux.

e - Lorsque des tensions ou des conflits existent, ils trouvent un exutoire dans les migrations soit sur plantations extérieures, soit en milieu urbain. Ces possibilités de fuir, pour un temps, dans un milieu non traditionnel ont probablement contribué à freiner les processus de segmentation par essaimage ou par migration collective à longue distance propres à la période pré-coloniale.

Enfin, il faudrait ajouter qu'une certaine rigidité des structures administratives s'oppose, elle aussi, à la segmentation et à l'essaimage tels qu'ils se déroulaient pendant la période pré-coloniale, à des rythmes, semble-t-il, extrêmement rapides.

Si les forces qui assurent aujourd'hui la cohésion du village apparaissent comme assez faibles, elles n'en sont pas moins agissantes, parce que les tensions sont rarement portées à un niveau tel qu'elles se transforment en conflits capables d'entraîner une scission ou une sécession (1). Cette menace, toujours capable de s'actualiser grâce aux liens de multiple appartenance, suffit en général à faire avorter la plupart des conflits.

Le village nous apparaît comme un compromis, comme un équilibre instable, sans cesse renouvelé, entre des tendances à la fusion et à la fission et entre des droits et des intérêts contradictoires.

### III - CONCLUSION

Le village baoulé se manifeste comme une réalité sociale

- fondamentalement hétérogène: disparité de droits et de statuts entre, d'une part, les utérins et, d'autre part, les agnats et les cognats;

- à faible cohésion; il est rare que l'individu s'identifie totalement à son village; car, presque toujours, il a d'ailleurs des intérêts affectifs, sociaux, économiques, religieux et, voire, politiques;

- fortement instable et portée à la fission: changements de résidence, soit à la suite d'une querelle, soit à la faveur d'une succession; essaimage; migrations durables;



- à l'identité mouvante : forte proportion de personnes dont la résidence et l'appartenance ne sauraient être rigoureusement définies;

- où l'autorité, le plus souvent, s'exerce, non pas en fonction de structures manifestes (chefferie), mais en fonction de structures latentes (leadership informel s'appuyant sur le contrôle de puissances surnaturelles);

- où, paradoxalement, l'individualisme et le conformisme au consensus sont fortement marqués et, en raison de la faiblesse des structures manifestes d'autorité, servent de justification à n'importe quel comportement; d'une part: "c'est notre coutume, nous pouvons bien agir ainsi, du moment que ça nous plait et que ça nous réussit"; d'autre part: "nous faisons comme cela, parce que, ici, tout le monde fait comme cela".

Objet d'analyse difficile à cerner, le village baoulé ne semble pas représenter un terrain très propice à une action de vulgarisation agricole visant, dans une perspective de développement économique et social, une transformation radicale de la société. Celle-ci a déjà réalisé une adaptation remarquable à la situation coloniale. Elle a assuré, par delà des concessions inévitables aux exigences de l'Administration et de l'Economie coloniales, la permanence des systèmes de valeurs et de représentations traditionnels, grâce à la souplesse des comportements individuels et à une grande tolérance des innovations et des déviations (1). Il est fort probable que cette adaptation, particulièrement heureuse, en ce qui concerne le contexte colonial, joue un rôle "négatif" dans un contexte de développement économique et social accéléré.

En second lieu, l'extraordinaire mobilité des individus (migrations) et la densité des contacts et des rapports avec les oeuvres coloniales de la civilisation industrielle peuvent tromper au premier abord et faire passer pour du dynamisme ce que nous serions volontiers porté à qualifier d'agitation.

Il nous faut passer, ici, du niveau du village, et de celui des rapports entre villages, au niveau du mode d'insertion dans des ensembles d'intégration. Or, les villages baoulé ont été incapables, jusqu'à présent, de se constituer en un ensemble d'intégration, en une région véritable, dans la mesure où, justement, ils n'ont pas su, ou n'ont pas eu l'opportunité de créer leurs propres villes (1). Dans la région de Bouaké, les rapports ville-campagne apparaissent comme résolument dysharmoniques (2). On peut se demander, dans ces conditions, quel sens accorder à des opérations de développement économique et social qui se dérouleraient uniquement au niveau de l'unité villageoise.

En un sens, il serait donc souhaitable de réduire cette hétérogénéité régionale en promouvant des villes - ou des centres à vocation urbaine - où les Baoulé, à l'inverse de ce qui se passe actuellement, contrôlèrent la plupart des fonctions urbaines.

Mais, en même temps, on ne peut pas s'empêcher de se demander si en réduisant ainsi l'hétérogénéité régionale, ou nationale, on ne risquerait pas d'aggraver le déséquilibre économique, qui se manifeste au niveau de l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble, entre les pays côtiers qui produisent des denrées d'exportation et les pays de l'intérieur qui n'ont guère que de la force de travail (manœuvres) ou des services (commerçants, artisans) à exporter.

P. ETIENNE

N O T E S

page 47

- (1) L'aulo désigne d'abord la cour et le groupe familial qui l'habite. Mais il désigne aussi des groupements beaucoup plus vastes : des groupes de cours liées entre elles par des liens de parenté, de captivité, voire de clientèle, et qui n'occupent pas nécessairement, dans le village, un espace d'un seul tenant.

page 48

- (1) La notion de "visite" se réfère moins à des critères de durée qu'à l'identification de l'intéressé à tel ou tel groupe.
- (2) Aucune étude sur les migrations durables n'avait été prévue dans le cadre de l'enquête démographique. C'est seulement à la faveur d'une enquête extensive sur la structure des groupements familiaux et de la parenté - qui, sous ce rapport, se révéla fort décevante - que des informations furent recueillies sur le phénomène des migrations durables.

page 49

- (1) Le nombre des études monographiques, d'abord porté à 10, fut réduit à 8 pour des raisons de délais.
- (2) Ce fut le cas pour trois des quatre villages où nous avons nous-même travaillé.

page 50

- (1) Ajoutons que nos collègues agronomes n'auraient jamais eu le temps matériel de procéder à un relevé exhaustif des zones d'appropriation pour huit terroirs - ni de procéder à l'étude de trois ou quatre cent plantations extérieures dispersées dans la zone forestière, qui s'étend du cours de la Sassandra jusqu'à la frontière avec le Ghana.

page 51

- (1) Cette origine est souvent fort difficile à mettre au jour. Notre collègue, Philippe de SALVERTE-MARMIER, qui avait déjà procédé à une enquête de deux années sur l'histoire baoulé, nous avait communiqué les informations qu'il avait recueillies en ce domaine sur nos villages de monographie. Dans trois cas sur cinq, une enquête plus approfondie mit au jour une autre origine :

Adhoussou	- canton Goli - tribu Séouléfoué - origine agni
Andobo-Aluibo	- canton Ouarébo - tribu Andobo - origine correcte
Abouakro	- canton Ahris - tribu Aépouessou - origine agba (+ un co-fondateur d'origine inconnue)
Ngatakro	- canton Broset Dons - tribu Bré origine correcte
Diamelassou	- canton M'Dranouas - tribu Assendré origine tagouana

page 52

- (1) Nous nous demandons même si l'étude systématique d'un petit groupe de villages n'aurait pas apporté, en ce domaine, plus d'enseignements que l'approche que nous avons suivie.

- page 56 (1) Cf notre article sur les "Structures de parenté en Pays Baoulé"
- page 57 (1) akpaswa : est souvent employé comme synonyme d'aulo dans son sens le plus large et, à ce titre, désigne le quartier de village; mais, on l'utilise aussi pour désigner la tribu ou la fraction de tribu.
- (2) Lorsqu'il s'agit de villages hétérogènes - qui, par exemple, ont eu deux co-fondateurs, ou qui ont fait l'objet d'un regroupement - le problème se complique d'autant.
- (3) D'autres puissances surnaturelles, les asya-usu (génies de la terre) habitent aussi le terroir; toutefois, les asya-usu entretiennent des rapports, non pas avec la communauté villageoise en tant que collectivité, mais avec des individus.
- page 58 (1) Ce fut le cas à Andobo-Aluibo, où la nécessité de remplacer des cultes collectifs traditionnels accentua le conflit qui opposait les héritiers légitimes de la chefferie et le groupe du chef mis en place par l'Administration. Ceux-ci acquirent tigali et ceux-la titi-kpã.
- page 59 (1) Les limites apportées par l'économie monétaire à la constitution de vastes groupes de dépendants ne sont guère sensibles qu'en milieu urbain, où il faut payer pour la nourriture et le logement.
- page 60 (1) Dans le contexte traditionnel, le seul élément judiciaire - qui, d'ailleurs, n'opérait pas au niveau du village, mais à celui de la tribu ou fraction de tribu - était l'ordalie. Sa disparition a encore affaibli l'autorité traditionnelle.
- page 61 (1) Notre collègue, Ph. de SALVERTE-MARMIER, a rencontré le cas d'une nette scission dans un village dont une partie des habitants s'étaient convertis à la religion déma.
- page 62 (1) La place nous manque pour que nous apportions ici une démonstration convaincante de ce que nous avançons. Pourtant, nous voudrions évoquer rapidement le cas de l'introduction de la monnaie. Au début de la colonisation, étant très rare, elle fut considérée comme l'équivalent de l'or, sika, dont elle porte encore le nom; elle était, à ce titre, une réalité sacrée, réservée aux dépenses exceptionnelles (impôt, en particulier), thésaurisée et soumise à la dévolution utérine. Ensuite, entre 1930-1945, elle devint un signe de prestige et, quoique encore rare, elle semble avoir été utilisée à des investissements somptuaires; détenue par un petit nombre, elle représentait un élément déterminant du statut social. A l'heure actuelle, la monnaie est une réalité quotidienne, détenue et manipulée par tout un chacun, elle tend de plus en plus à être saisie comme l'équivalent de la subsistance et, à ce titre, à entrer dans le circuit des rapports agnatiques (numéraire laissé au fils). L'impact du

page 62

- (1) suite - numéraire n'a pas fait éclater les systèmes de valeurs et de représentations traditionnels. Bien au contraire, la monnaie s'est trouvée intégrée à des systèmes et interprétée de façons différentes, en fonction de conjonctures d'abondance ou de rareté, par référence à l'échelle des valeurs traditionnelles.

page 63

- (1) Alors que les migrations vers les villes se concentrent à plus de 50 % sur l'ensemble Abidjan-Bassam-Bingerville, Bouaké est essentiellement une ville musulmane peuplée de Nigériens, Voltaïques et Maliens. Cette démission des Baoulé de leur vocation urbaine dans leur propre région, pour l'assumer ailleurs, est symptomatique d'une dysfonction régionale fondamentale (le maire de Bouaké est un Djerna, celui d'Abidjan un Baoulé).
- (2) Ici, non plus, nous n'avons guère la place de démontrer ce que nous avançons. Mais la plupart des fonctions intéressantes des rapports ville-campagne (ramassage des produits d'exportation, distribution des vivriers en ville, distribution des produits d'importation dans les campagnes, artisanat de production, de transformation et de service) sont contrôlées par des non-Baoulé.